

Bienvenue au Centre d'accès équitable aux bibliothèques

Nous sommes ravis de constater que votre bibliothèque a décidé d'offrir l'accès aux collections et aux services du Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAÉB) à ses abonnés incapables de lire les imprimés.

Pour vous aider à partir du bon pied, nous vous avons réuni dans le présent document des renseignements sur l'inscription des abonnés, sur la formation, sur les activités promotionnelles et sur nos collections.

L'équipe du Service aux membres est là pour répondre à vos questions et faire en sorte que vous tiriez pleinement avantage de votre abonnement au CAÉB. Vous pouvez communiquer avec nous en tout temps par courriel, ou par téléphone de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi, heure normale de l'Est.

Au plaisir de vous servir.

L'équipe du Service aux membres du Centre d'accès équitables aux bibliothèques

Service aux membres

Tél. : 855 655-2273

Télec. : 416 480-7700

membres@bibliocaeb.ca

Adresse postale

1929, avenue Bayview
Toronto (Ontario)
M4G 3E8

Bibliothèque numérique en ligne

bibliocaeb.ca

Abonnement

abonnement.bibliocaeb.ca



Centre d'accès équitable aux bibliothèques

Collections et options de livraison

La collection du CAÉB comprend des livres en français et en anglais destinés aux abonnés de tous âges et répondant à tous les intérêts, notamment des livres à l'intention des enfants d'âge préscolaire jusqu'aux adultes, des classiques et des succès de librairie, des biographies, des livres de cuisine et des livres de croissance personnelle. Nous sommes assurés que vos abonnés apprécieront grandement notre collection.

Médias

Les ouvrages en médias substitués que vos abonnés incapables de lire les imprimés peuvent emprunter rendent notre collection bien spéciale. Il s'agit de :

- livres et magazines en versions sonore, texte électronique et braille;
- journaux en version texte électronique;
- vidéos descriptives;
- livres illustrés pour enfants avec insertion de braille (imprimé-braille).

Options de livraison

Vos abonnés incapables de lire les imprimés peuvent obtenir des documents accessibles de plusieurs façons. Ils peuvent :

1. télécharger des livres sur leur ordinateur ou un appareil mobile, comme un iPhone;
2. télécharger des livres sur un lecteur DAISY grâce à une connexion sans fil (sans ordinateur);
3. recevoir par courrier postal et directement à domicile des ouvrages en version sonore sur CD, des documents en braille ou des vidéos descriptives.

Les directives sur la façon de télécharger des livres se trouvent à la page **Aide**.

Options de livraison pour les bibliothèques

Les bibliothèques peuvent réserver un titre précis à l'aide de leur compte de prêt entre bibliothèques (PEB). Ce compte est utilisé lorsque la bibliothèque désire commander un livre pour son présentoir ou pour un abonné. Prière de communiquer avec l'équipe du Service aux membres pour obtenir des renseignements sur votre compte. Dans le cas des bibliothèques membres du Programme des partenaires d'INCA, le numéro de compte est le même.

Durée des PEB et nombre de titres

Vous pouvez emprunter jusqu'à 250 titres avec votre compte de PEB. La durée des prêts varie selon les articles empruntés :

- CD DAISY : huit mois;
- ouvrages en braille : six mois;
- livres imprimé-braille : trois mois;
- VHS et DVD : six semaines

De quelle façon dois-je retourner un livre en version sonore sur CD?

Les CD sont livrés dans des enveloppes de papier dont la fenêtre indique l'adresse de votre bibliothèque. Pour renvoyer le CD, tournez-le de façon à placer le côté argenté dans la fenêtre. Vous n'avez plus qu'à poster l'enveloppe. Aucun affranchissement n'est requis.

De quelle façon dois-je retourner un livre en braille ou une vidéo descriptive?

Le livre en braille est posté dans un sac en tissu, tandis que le film sur DVD ou VHS est expédié dans un étui en cuir. Les deux sont munis d'une pochette en plastique transparente dans laquelle est insérée une carte-réponse. Pour renvoyer le document, retournez la carte-réponse de façon à ce que l'adresse postale du CAÉB soit visible, placez la carte dans la pochette en plastique et postez le tout. Aucun affranchissement n'est requis.

Collections en dépôt

Les livres sonores DAISY sur CD peuvent être empruntés auprès du CAÉB pour une longue période. Les titres sont sélectionnés par le système en fonction des préférences indiquées dans votre profil. De nouveaux titres vous sont expédiés automatiquement tous les six ou douze mois.

Une collection en dépôt compte combien de livres?

La taille de la collection en dépôt qui vous est expédiée dépend de la taille de votre bibliothèque et de la population que vous servez.

- Bibliothèques de petite taille (<100 000) = 100 titres par année
- Bibliothèques de taille moyenne (100 000 à 250 000) = 250 titres par année
- Bibliothèques de grande taille (>250 000) = 500 titres par année

Les titres sont expédiés sur une tige à CD. Les bibliothèques emballent les CD en fonction de leurs besoins (présentoirs et prêts). Les fiches de catalogage lisible par machine peuvent être téléchargées à partir d'AMICUS. Elles sont prêtes pour le catalogue de votre bibliothèque. Vous pouvez aussi consulter les fiches du catalogue du CAÉB en utilisant le protocole z39.50. Communiquez avec l'équipe du Service aux membres si vous désirez utiliser ce protocole.

Les collections en dépôt sont offertes gratuitement aux bibliothèques membres du CAÉB. Il n'y a pas de frais pour l'expédition et le retour des CD lorsque vous n'avez plus besoin des titres dans votre collection.

Comment faire une demande de collection en dépôt

Pour faire une demande de collection en dépôt pour votre bibliothèque ou pour obtenir plus de renseignements sur les collections en dépôt, visitez bibliocaeb.ca.

Lignes directrices d'admissibilité

Exemption accordée par la Loi sur le droit d'auteur

Seules les personnes atteintes d'une déficience perceptuelle, selon la définition donnée dans la Loi sur le droit d'auteur du Canada, ont accès à notre collection. Cette définition englobe :

- les **troubles d'apprentissage** : insuffisance relative à la compréhension;
- l'**incapacité physique** : incapacité de tenir ou de manipuler un livre;
- la **déficience visuelle** : privation en tout ou en grande partie du sens de la vue ou de la capacité d'orienter le regard.

Interprétation de la Loi sur le droit d'auteur

La Loi sur le droit d'auteur définit la déficience perceptuelle comme une déficience qui empêche la lecture d'une œuvre sur le support original ou la rend difficile. Cette définition ne s'applique pas aux difficultés de lecture qui résultent d'un faible degré de littératie ou d'un problème de développement. L'alinéa c) de la définition contenue dans la Loi renvoie à des insuffisances relatives à la compréhension. La dyslexie est un exemple de déficience admissible liée à la compréhension.

Pour déterminer l'admissibilité d'un abonné, il faut se demander si l'obstacle pourrait être éliminé si le même contenu était offert dans un autre média (admissible) ou si l'obstacle est lié à la compréhension du contenu en tant que tel (non admissible).

Gestion de l'accès

Il incombe aux bibliothèques membres de s'assurer que la collection du CAÉB est accessible uniquement aux personnes dont les déficiences les rendent admissibles. Certaines bibliothèques exigent de leurs abonnés qu'ils produisent une déclaration de déficience en bonne et due forme, comme un document établi par une autorité compétente, un ophtalmologiste dans le

cas d'une perte de vision, par exemple, tandis que d'autres se contentent d'une déclaration faite par la personne concernée.

Références

1. Ministère de la Justice (2010). Loi sur le droit d'auteur (L.R.C., 1985, ch. C-42, s.32) <http://laws.justice.gc.ca/fra/C-42/page-3.html#codese:32>
2. Ministère de la Justice (2010). Déficience perceptuelle (L.R.C., 1985, ch. C-42, s.2) <http://laws.justice.gc.ca/fra/C-42/page-1.html#codese:2-df:CODEDEFICIENCEPERCEPTUELLE-m1>

Inscription

Abonnement

Pour que l'abonné puisse profiter des services du CAÉB, un employé de la bibliothèque remplit le formulaire d'inscription en ligne que l'abonné signera. Les renseignements suivants sont requis :

- coordonnées de la personne-ressource, type de déficience et numéro ou code à barres de la carte valide d'une bibliothèque publique;
- préférence relative au média (livres sonores, par exemple) et à la livraison (en ligne, par la poste ou les deux);
- méthode de sélection des livres : l'abonné indique sur le formulaire d'abonnement les catégories d'ouvrages qu'il préfère et laisse le système du CAÉB choisir les ouvrages en fonction de ses préférences ou l'abonné choisit lui-même ses livres en faisant des réservations en ligne ou en téléphonant à la Ligne d'assistance du CAÉB.

Étape suivante

Une fois le formulaire d'abonnement rempli et présenté en ligne au CAÉB, le service commence dans un délai de cinq jours ouvrables. Les abonnés qui

ont choisi le service en ligne recevront leur nom d'utilisateur et leur mot de passe par téléphone ou par courriel.

Clients d'INCA à la recherche d'un service de bibliothèque

Les nouveaux clients d'INCA qui aimeraient avoir accès à des livres en médias substitués seront dirigés vers leur bibliothèque publique. Avec l'autorisation du client, le CAÉB transmettra les coordonnées du client au système de bibliothèque publique. La bibliothèque communiquera alors avec le client pour lui décrire les services et les collections accessibles, y compris la collection du CAÉB. Le client pourra alors s'inscrire en suivant les modalités exposées ci-dessus.

Formation et communications

Le CAÉB offre régulièrement aux bibliothèques des webinaires de formation de 60 minutes. Toutes les séances sont offertes gratuitement aux bibliothèques membres.

Inscrivez-vous à l'une des prochaines séances de formation du CAÉB pour vous familiariser avec :

- l'admissibilité des abonnés et la Loi sur le droit d'auteur;
- l'inscription des abonnés;
- les collections en dépôt de livres audionumériques en format DAISY;
- les prêts entre bibliothèques;
- la promotion, le rayonnement et le soutien à la programmation.

Pour vous inscrire à une séance de formation, prière de communiquer avec l'équipe du Service aux membres.

Les bibliothèques membres reçoivent aussi régulièrement des courriels d'information notamment sur :

- les titres recommandés;
- les annonces de services;
- les activités de formation et les événements à venir.

Suggestions promotionnelles à l'intention des bibliothèques

Voici quelques conseils pour sensibiliser les abonnés aux programmes, services et ouvrages offerts en médias substitués.

→ Comptoir de prêts

Joignez un signet promotionnel aux articles prêtés ou placez ces signets sur le comptoir de prêts et discutez des services avec les abonnés qui prennent un signet.

Pourquoi? Vos abonnés qui voient connaissent peut-être quelqu'un qui pourrait bénéficier de vos services et ouvrages offerts en médias substitués.

→ Organismes pour personnes handicapées ou pour personnes ayant des troubles d'apprentissage

Communiquez avec les organismes pour personnes handicapées de la région. Demandez-leur de parler du CAÉB à leurs membres dans leur bulletin d'information, leurs courriels ou leur site Web. Ces organismes peuvent aussi transmettre des signets à leurs visiteurs.

Pourquoi? Les organismes qui défendent les droits des personnes incapables de lire les imprimés ignorent peut-être que votre bibliothèque offre des services de bibliothèque accessibles.

Quelques organismes qui peuvent être présents dans votre région :

- Société de l'arthrite
- Association canadienne des paraplégiques
- Association canadienne de la dyslexie
- Association canadienne des troubles d'apprentissage
- Société canadienne de la sclérose en plaques

→ Programme d'éducation spécialisée

Communiquez avec les services d'éducation spécialisée des écoles de votre région pour faire connaître aux enseignants les services de bibliothèque

accessibles offerts aux étudiants handicapés par l'entremise de votre bibliothèque.

Pourquoi? Pour informer les enseignants de l'existence de ressources utiles en littératie à l'intention des étudiants ayant des besoins spéciaux.

→ **Actualités locales**

Rédigez un communiqué sur la participation de votre bibliothèque au CAÉB à l'intention des médias locaux en y intégrant des récits, des citations des abonnés ou des anecdotes concernant les services accessibles de votre bibliothèque. Mentionnez aussi les autres services et programmes accessibles.

Pourquoi? Le fait d'informer le grand public favorisera la transmission du message aux personnes incapables de lire les imprimés et aux organismes chargés de les représenter.

Pour des modèles et encore plus d'idées, visitez la page **Promotion et rayonnement** de notre site Web.

Servir des abonnés handicapés

Les ressources suivantes offrent aux bibliothécaires qui servent des abonnés handicapés des renseignements, des conseils et des points de vue fort utiles.

- **Vidéos, récits et conseils – Ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario**
- **Personnes handicapées en direct - Gouvernement du Canada**
- **Sondage sur les besoins des personnes handicapées en matière de collections et de services de bibliothèque**

Améliorer les communications et les sites Web

- **Ressources d'INCA en matière d'accessibilité – conseils pour rendre vos sites Web, vos documents imprimés et vos activités encore plus accessibles**

- **Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0**

Rendre vos programmes plus accessibles

Il est possible de rendre plus accessibles les programmes que vous destinez à vos abonnés incapables de lire les imprimés, qu'il s'agisse de jeunes ou d'aînés. Consultez notre page sur les **Programmes de bibliothèque** pour obtenir des idées, y compris des renseignements sur les livres audionumériques pour clubs de lecture.

- **Rendre accessibles les conférences et les séminaires (INCA)**
- **Projet ÉVEIL - Pratique d'activités d'éveil des enfants dans le domaine de la prélecture**

Installer des postes de travail accessibles ou des technologies adaptées

Contactez **le bureau d'INCA de votre région** pour discuter avec un employé qui connaît bien les différentes technologies adaptées conçues pour les personnes aveugles ou ayant une vision partielle.

Vous pouvez aussi communiquer avec des fournisseurs de technologies adaptées pour découvrir les appareils et les outils disponibles. La **Boutique INCA** (la boutique virtuelle d'INCA est offerte uniquement en anglais, mais vous pouvez communiquer avec des représentants bilingues par téléphone en communiquant avec la Ligne d'assistance téléphonique d'INCA au 1 800 563-2642.)

Base de données sur les technologies informatiques adaptées **« gratuites ou peu coûteuses » -- Adaptech**

Fournisseurs de technologies adaptées

- Vous trouverez ci-après certains fournisseurs canadiens de technologies adaptées :
 - **Aroga** (site en anglais seulement)
 - **Frontier Computing** (site en anglais seulement)

- **HumanWare**
- **Microcomputer Science Centre Inc.** (site en anglais seulement)
- **Candialog**